

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2025-14(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 27 février 2025

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 3

Absents : 2

Votants : 3

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Étaient présents : Madame Patricia PAUL, 1^{er} vice-présidente, Monsieur Maurice JAYET, 3^e vice-président.

Objet : Candidature au projet européen simple ALCOTRA RISK CAP

Le président expose :

Par délibérations 2022-56 du 25 novembre 2022 et 2024-20 du 10 octobre 2024, le conseil d'administration avait délibéré pour une candidature du SDIS 04 dans le cadre du projet simple ALCOTRA « RISK CAP ».

La durée du projet est prévue pour 36 mois à compter de la date d'attribution par l'autorité de gestion. Cette candidature fait suite aux travaux établis avec l'ensemble des partenaires Franco-Italiens dans le cadre des PITEM RISK COM, RISK FOR, RISK GEST et RISK ACT.

L'objectif étant de capitaliser les actions effectuées et de les orienter vers une communication grand public et opérationnelle sur les différents risques naturels et technologiques présents aussi bien sur le territoire des Alpes de Haute Provence que celles partagées par nos partenaires Italiens.

Dans le cadre de ce projet, le SDIS 04 va continuer à développer la réalité virtuelle pour acculturer les élus, les chefs d'entreprises, le public et les jeunes sur la gestion des risques naturels. Un volet communication y est également inclus.

Le SDIS 04 s'engage à développer les opérations suivantes :

N°	Description de la dépense / Descrizione della spesa	WP	Sous WP/sotto WP	Quantité / Quantità
1	Contrôleur premier niveau / Controller di primo livello	1	1.1	4
2	Formation en italien / Formazione in italiano	1	1.4	1
3	Evènements annuels / Eventi annuali	2	2.3	1
4	Evènements annuels / Eventi annuali	2	2.3	

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-14-FIN-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

5	Outils de communication / Strumenti di comunicazione	2	24	1
6	Modélisation d'environnements du département / Modellazione di ambienti dipartimentali	3	31	2
7	Formation à la gestion de crise des autorités locales / Formazione sulla gestione delle crisi per le autorità locali	3	3,3	1
8	Formation à la gestion de crise des autorités locales / Formazione sulla gestione delle crisi per le autorità locali	3	3 3	1
9	Guides autorités locales / Guide degli enti locali	3	3 3	1
10	Véhicule itinérant	4	41	1
11	Sensibilisation des établissements scolaires	4	4 2	1
12	Sensibilisation des établissements scolaires	4	4 2	1
13	Sensibilisation grand public	4	4 3	1
14	Sensibilisation grand public	4	4 3	1

D'un point de vue financier, le budget sera le suivant

Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-de-Haute-Provence

1 Taux forfaitaires pour les frais de personnel d'administration et de voyage

	2025	2026	2027	2028	Total	Commentaire (facultatif)
Frais de personnel						
Frais de personnel - Taux forfaitaire	25 678,00 €	13 852,00 €	3 030,00 €	0,00 €	42 560,00 €	
Total Frais de personnel	25 678,00 €	13 852,00 €	3 030,00 €	0,00 €	42 560,00 €	
Frais de bureau et frais administratifs						
Frais de bureau et frais administratifs - Taux forfaitaire	3 851,70 €	2 077,80 €	454,50 €	0,00 €	6 384,00 €	
Total Frais de bureau et frais administratifs	3 851,70 €	2 077,80 €	454,50 €	0,00 €	6 384,00 €	
Frais de déplacement et d'hébergement						
Frais de déplacement et d'hébergement - Taux forfaitaire	2 567,80 €	1 385,20 €	303,00 €	0,00 €	4 256,00 €	
Total Frais de déplacement et d'hébergement	2 567,80 €	1 385,20 €	303,00 €	0,00 €	4 256,00 €	
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes						
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	35 890,00 €	53 810,00 €	12 200,00 €	0,00 €	101 900,00 €	
Total Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	35 890,00 €	53 810,00 €	12 200,00 €	0,00 €	101 900,00 €	
Frais d'équipement						
Frais d'équipement	92 500,00 €	15 450,00 €	2 950,00 €	0,00 €	110 900,00 €	
Total Frais d'équipement	92 500,00 €	15 450,00 €	2 950,00 €	0,00 €	110 900,00 €	
Total	160 487,50 €	86 575,00 €	18 937,50 €	0,00 €	266 000,00 €	
Financement du partenaire					266 000,00 €	

Accusé de réception en préfecture
4-280400169-20250313-B2025-14-FIN-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

La subvention européenne attendue sera de 201 600 euros

Les partenaires sont les suivants .

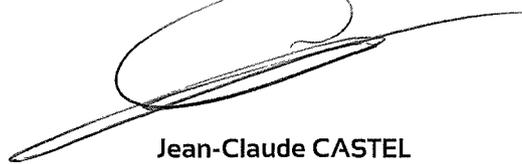
- **En France** . SDIS 04, SDIS 73, SDIS 05, CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement),
- **En Italie** Région Piémont (chef de file), Région Autonome de la Vallée d'Aoste (RAVA), Fondation Montagne Sure (FMS), Fondation CIMA, Région Ligurie, Fondation LINKS, ARPA Piémont (Agence Régionale pour la Protection de l'Environnement)

Il est demandé au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

- D'approuver l'engagement du SDIS 04 au projet simple « RISK CAP » et de valider le budget,
- Solliciter et déposer une demande de subvention dans le cadre projet simple ALCOTRA « RISK CAP »,
- Engager et régler les dépenses et encaisser les recettes correspondantes,
- De lancer les consultations pour le contrôleur de premier niveau et les acquisitions ou prestations liées à ce projet,
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier

Après en avoir délibéré les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL